Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Codex alimentarus et étiquetage

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/04/2000

Codex Alimentarius : Une réunion à Ottawa (Canada) s'est tenue du 9 au 12 mai sur la question de l'étiquetage. Le comité sur l'étiquetage, où 23 pays sont représentés, est présidé par le Canada [1]. Un accord a été trouvé qui stipule que le terme d'OGM sera défini comme « un organisme dans lequel le matériel génétique a été modifié par le biais de la technologie génétique, d'une façon qui ne se produit pas naturellement par multiplication ou recombinaison naturelle ». Ces recommandations, si elles sont acceptées par les 164 pays membres du Codex, deviendront un amendement aux normes générales pour l'étiquetage des produits alimentaires pré-emballés. Le Sierra Club ou le Réseau canadien d'action sur la biotechnologie ont exigé qu'Ottawa s'aligne sur la position européenne prônant l'étiquetage obligatoire.

---

[1] AFP, 10 Mai 2000

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/codex-alimentarus-et-etiquetage/